



SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 27 novembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 186

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Étaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18H30), SYDONIE Aurélie suppléante de ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BLANQUET Jean-Philippe suppléant de BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIER Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno,

LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, MESLIN Auguste suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel (à partir de 19h00), MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à HUREL Karine, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à MIGNOT Henri, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, MORIN Daniel à LE POITTEVIN Lydie (jusqu'à 19h00), VANSTEELANT Gérard à DENIS Daniel.

Excusés :

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, LETERRIER Richard.

Délibération n° DEL2020_224

OBJET : Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement

Exposé

La Communauté d'agglomération Le Cotentin a intégré les compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2018.

En plus des redevances facturées pour alimenter les recettes des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la Communauté d'Agglomération le Cotentin exécute des prestations de service auprès des usagers. Elle applique à cet effet des tarifs spécifiques permettant de se faire rembourser auprès des usagers des frais correspondants engagés.

Les tarifs des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement joints en annexe de la présente délibération concernent l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin.

Pour l'année 2021, il est proposé d'appliquer la règle suivante :

- ne pas appliquer l'inflation et conserver les tarifs 2020 excepté pour le contrôle de raccordement à la demande d'un tiers qui doit être réajusté
- réajuster le tarif « contrôle de raccordement à la demande d'un tiers » pour le passer à 140,00 € TTC (127,27 € HT) contre 140,01 € TTC (127,28 € HT) auparavant.
- Intégrer les nouveaux tarifs suivants :
 - matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues au m³ : 50 € HT/m³
 - matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues à la tonne : 60 € HT/ t

Ces nouveaux tarifs tiennent compte de l'arrêté du 30 avril 2020 qui précise les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19. Cet arrêté prévoit notamment par principe de précaution, une interdiction de l'épandage des boues non hygiénisée. Peu de stations d'épuration de l'Agglomération possèdent des filières de traitement des boues hygiénisantes. L'hygiénisation de ces boues entraîne des coûts importants.

Les matières de vidanges sont acceptées en entrée de certaines stations de l'Agglomération. Ces prestations sont facturées. L'accueil génère également une production de boues plus importantes, générant par conséquent en cette période covid des surcoûts conséquents.

Ces tarifs spécifiques « matières de vidange » permettent de couvrir ces coûts supplémentaires pour la période COVID-19 et tout autre période spécifique dont les conditions sanitaires imposent une hygiénisation des boues.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-122 du 29 juin 2017 relatif à l'orientation sur la restitution des compétences,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de service eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin,
- **Approuver** les tarifs des prestations de service assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin,
- **Approuver** les tarifs de matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues suivants :
 - matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues au m³ : 50 € HT/m³
 - matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues à la tonne : 60 € HT/m³
- **Appliquer** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (20 %)	TTC	
Branchements					
Branchements ordinaires	Diamètre inférieur ou égal à 50 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 600,00 €	320,00 €	1 920,00 €
ml supplémentaire		ml	85,00 €	17,00 €	102,00 €
Branchements de courte durée (conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	160,00 €	32,00 €	192,00 €
Branchements dans les ens résidentiels conventionnés (sans terrassements)		Forfait	350,00 €	70,00 €	420,00 €
Diagnostic amiante des enrobés		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 50 mm, forage horizontal		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Demande spécifique abonné			Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Compteurs					
Fourniture et pose de compteurs	Diamètre jusqu'à 40 mm	Unité	70,00 €	14,00 €	84,00 €
	Diamètre supérieur à 40 mm		Sur devis suivant marché public en vigueur		
	Diamètre 15 mm	Unité	80,00 €	16,00 €	96,00 €
Point de comptage supplémentaire	Diamètre supérieur à 15 mm		Sur devis suivant les bordereaux des marchés à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Déplacement		Forfait	170,00 €	34,00 €	204,00 €
Dépose		Forfait	70,00 €	14,00 €	84,00 €
Expertise		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Fourniture et pose d'un regard de compteur			Sur devis suivant marché public en vigueur		
Interventions					
		Heure	100,00 €	20,00 €	120,00 €
		Heure	55,00 €	11,00 €	66,00 €
		Heure	30,00 €	6,00 €	36,00 €
		Heure	50,00 €	10,00 €	60,00 €
		Heure	75,00 €	15,00 €	90,00 €
Non respect de règlement de service		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Poteaux Incendies					
Mesure Débit/Pression des poteaux incendies		Forfait*	42,00 €	8,40 €	50,40 €
Fourniture et pose de poteau incendie			Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Fourniture pièces liées à la défense incendie			Sur devis suivant marché public en vigueur		
ASSAINISSEMENT					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (20 %)	TTC	
Branchements					
Branchements ordinaires EU	Diamètre inférieur ou égal à 160 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	1 700,00 €	340,00 €	2 040,00 €
ml supplémentaire EU		ml	130,00 €	26,00 €	156,00 €
Réparation branchement		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Réparation bouche d'égout		Forfait	500,00 €	100,00 €	600,00 €
Fermeture / Obturation		Forfait	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Branchements spéciaux	Diamètre supérieur à 160 mm, forage horizontal, profondeur supérieure à 2 m		Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Diagnostic amiante des enrobés EU		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
Branchements ordinaires EP	Diamètre inférieur à 160 mm et longueur inférieure ou égal à 8 m	Forfait*	Non soumis à TVA		2 040,00 €
ml supplémentaire EP		ml	Non soumis à TVA		156,00 €
Fourniture et pose tête gargouille			Gratuit		
Gargouille supplémentaire		Forfait	Non soumis à TVA		480,00 €
Diagnostic amiante des enrobés EP		Forfait	Non soumis à TVA		240,00 €
Demande spécifique abonné			Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Interventions					
		Heure	100,00 €	20,00 €	120,00 €
		Heure	55,00 €	11,00 €	66,00 €
		Heure	30,00 €	6,00 €	36,00 €
		Heure	100,00 €	20,00 €	120,00 €
		Heure	80,00 €	16,00 €	96,00 €
		Heure	50,00 €	10,00 €	60,00 €
		Heure	75,00 €	15,00 €	90,00 €
		t	30,00 €	6,00 €	36,00 €
		m ²	25,00 €	5,00 €	30,00 €
		t	60,00 €	12,00 €	72,00 €
		m ²	50,00 €	10,00 €	60,00 €
Demande spécifique abonné			Sur devis suivant les bordereaux de prix des accords-cadres à bons de commandes relatif aux branchements et aux extensions de réseaux		
Non respect de règlement de service		Forfait	200,00 €	40,00 €	240,00 €
EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT EN TRANCHEE COMMUNE					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (20 %)	TTC	
Branchements					
Branchements ordinaires (diamètre inférieur à 50 mm pour l'eau potable et 160 mm pour l'assainissement et longueur inférieure ou égale à 8 m)	Pour plusieurs réseaux dans la même tranchée	Forfait	Abattement de 20 % sur le ou les forfaits "Branchements ordinaires" / Applicable par unité foncière		
ml supplémentaire	Plusieurs réseaux dans la même tranchée	ml	Abattement de 20 % sur le ou les forfaits "Branchements ordinaires" / Applicable par unité foncière		
PRESTATIONS DE SERVICE					
PRESTATIONS	UNITE	2020			
		HT	T.V.A. (10 %)	TTC	
Frais d'accès au service					
Frais d'accès au service		Forfait	40,00 €	4,00 €	44,00 €
Frais d'accès au service en intervention astreinte		Forfait	80,00 €	8,00 €	88,00 €
Suspension de fourniture (cessation temporaire, conformément au règlement de service en vigueur sur le secteur concerné)		Forfait	60,00 €	6,00 €	66,00 €
Facturation					
Modification de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,00 €	1,00 €	11,00 €
Annulation de facture à la demande de l'abonné		Forfait	10,00 €	1,00 €	11,00 €
Contrôles					
Contrôle de raccordement à la demande d'un tiers		Forfait	127,27 €	12,73 €	140,00 €

*Comprend notamment les démarches administratives amont (DT/DICT, autorisation de voirie...), la mise en sécurité du chantier, le terrassement, la mise en œuvre des équipements (y compris citerne ou coffret mural), le remblaiement en matériaux conformes, les croisements d'ouvrages, la réfection de voirie...